

Le système scolaire québécois

Petit guide à l'intention de nos élèves immigrants et de leurs parents

Ginette Leroux

Numéro 145, printemps 2007

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/47316ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (imprimé)

1923-5119 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Leroux, G. (2007). Le système scolaire québécois : petit guide à l'intention de nos élèves immigrants et de leurs parents. *Québec français*, (145), 73–74.

ne manquent pas, à commencer par la trilogie bien connue de Michel Tremblay qui exploite les potentialités narratives d'événements de lecture.

La mise en œuvre d'une didactique de la lecture subjective ne va pas sans difficultés de tous ordres : élaboration de questionnements, exploitation des lectures singulières, renouvellement des activités d'écriture. Mais l'effort d'imagination qu'elle exige éloigne de tout formalisme et permet de donner du sens individuel et collectif à la classe de français.

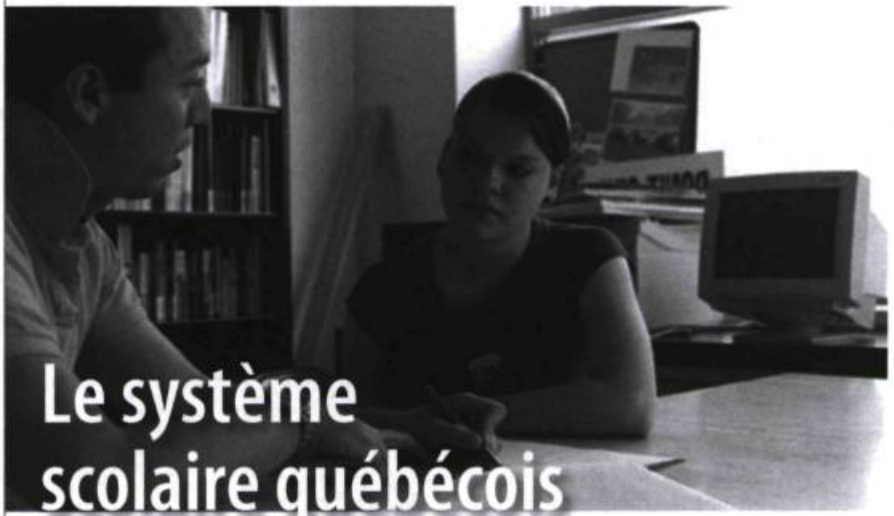
* Professeur, Université de Toulouse 2.

Notes

- 1 Bellemin-Noël, J., *Plaisirs de vampires*, Paris, PUF, 2001, p. 21.
- 2 Bayard, P., *Enquête sur Hamlet – Le dialogue de sourds*, Paris, Les Éditions de Minuit, 2002, p. 102.
- 3 Manguel, A., *Journal d'un lecteur*, Actes-Sud, 2004, p. 95.
- 4 Schneider, A., « Les carnets de lecture en maternelle », *Seules les traces font rêver*, J.-M. Pottier (dir.), Reims, CNDP, 2005.
- 5 Manguel, A., *Journal d'un lecteur*, Actes-Sud, 2004, p. 118.
- 6 Petit, M., *Eloge de la lecture*. Paris, Belin, 2002.
- 7 Ricœur, P., *Temps et récit 3*, Seuil, 1985, p. 356.

Références

- Hébert, M., *Co-élaboration du sens dans les cercles littéraires en première secondaire*, Montréal, Université de Montréal, 2003.
- Langlade, G., « L'activité fictionnalisante du lecteur », dans B. Louichon [dir.], *Les enseignements de la fiction*, Bordeaux, Les Presses de l'Université de Bordeaux, 2006.
- Langlade, G., et A. Rouxel [dir.], *Le sujet lecteur – Lecture subjective et enseignement de la littérature*, Rennes, Les Presses de l'Université de Rennes, 2004.
- Langlade, G., et M.-J. Fourtanier, « La question du sujet lecteur en didactique de la lecture littéraire », *Les voies actuelles de la recherche en didactique du français*, dans E. Falardeau, et al. [dir.], Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 2006.
- Rouxel, A., « Lecture et retour sur soi : l'autobiographie de lecteur au lycée », *Enjeux* n° 61 (2004), p. 47-68.



Le système scolaire québécois

Petit guide à l'intention de nos élèves immigrants et de leurs parents

par Ginette Leroux*

Le projet de Français de transition a débuté à la Commission scolaire de Montréal (CSDM) en septembre 2006. Il constitue une étape clé pour des jeunes immigrants issus des classes d'accueil du secondaire qui, en raison de leur âge, ne peuvent obtenir leur diplôme d'études secondaires (DES) au secteur régulier et doivent se diriger vers la formation générale adulte.

Tout en palliant les besoins d'ordre langagier de nos élèves, le programme propose également de répondre à des besoins d'ordre socioculturel. Comme ces élèves sont âgés pour la plupart de 16 à 18 ans, nous voulons associer les parents à leur démarche scolaire lorsque la situation s'y prête.

En ce sens, sous le thème de l'école au Québec, la connaissance du système scolaire québécois interpelle autant les parents que leurs enfants.

Le texte qui suit prend la forme d'un petit guide à l'intention des élèves qui, par la suite, auront la tâche d'en expliquer le contenu à leurs parents. Ce matériel poursuit deux objectifs pédagogiques : 1) lecture et compréhension de texte, 2) exercices de toutes sortes à l'écrit suivis du réinvestissement de son contenu à l'oral en situation réelle par le partage de l'information avec les parents.

Le système scolaire québécois

Difficile de comprendre le système scolaire québécois ? Vos parents ne s'y retrouvent pas non plus. Ces derniers n'arrivent pas à suivre votre parcours scolaire. C'est normal. Le système d'éducation du Québec est souvent totalement différent de celui de votre pays d'origine. Ce petit guide d'information vous aidera à comprendre son fonctionnement. Par la suite, vous pourrez partager vos connaissances avec vos parents.

Au Canada, chaque province gère son propre système d'éducation. Le système scolaire québécois est donc sous la responsabilité du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (habituellement nommé par son sigle, le MELS).

Cinq mots clés pour comprendre le système scolaire québécois

Le système scolaire d'ici repose sur cinq mots clés à retenir. L'école est **publique**, **gratuite** de la maternelle à l'enseignement collégial inclusivement et **obligatoire** pour tous les résidents du Québec de 6 à 16 ans. Il existe aussi un réseau d'établissements privés reconnus par le MELS. Ces établissements offrent les mêmes programmes d'études que le système public, mais pour y étudier, il faut

Note : Les explications données dans ce texte concernent spécifiquement Montréal, mais elles peuvent évidemment s'appliquer à toute la province.

payer des droits de scolarité et respecter les conditions d'admission imposées par ces écoles.

Un autre aspect important de l'école québécoise, c'est qu'elle est **laïque**. Depuis 1997, les cours de religion ont été remplacés par les cours de morale. L'enseignement de la religion demeure maintenant du domaine privé. En d'autres mots, ce sont les parents qui doivent assumer la transmission de la religion à leurs enfants.

L'école fonctionne également sur une base **linguistique**. Depuis 1998, les commissions scolaires de la province ont subi de grands changements. Par exemple, l'actuelle Commission scolaire de Montréal (CSDM) a remplacé la Commission des écoles catholiques de Montréal (CÉCM). De même que le Protestant School Board of Greater Montreal est devenu le English Montreal School Board. La loi 109, adoptée par le Québec en 1998, avait pour but de faire disparaître le caractère confessionnel (religieux) de l'école québécoise. Dorénavant, l'école repose sur une base linguistique, francophone ou anglophone.

Cela nous amène à la question de la langue à l'école, très souvent soulevée par les parents immigrants qui se demandent pourquoi l'État québécois les oblige à inscrire leurs enfants à l'école française. Cette obligation découle de la Loi 101 et de la Charte de la langue française adoptée en 1977. À l'époque, la Charte avait pour but de changer une situation où le français était traité comme la langue d'une minorité au Canada. Elle a reconnu au peuple québécois le droit de vivre en français. En ce sens, elle a aussi affirmé le caractère essentiellement francophone de la société québécoise, de ses institutions et de ses domaines d'activités. La Loi 101 vise deux objectifs : faire du français la langue commune de toute la société québécoise et, ainsi, permettre l'intégration des immigrants à la culture québécoise française. Le français étant la langue officielle du Québec, les enfants d'immigrants doivent normalement fréquenter un établissement de la commission scolaire francophone de leur quartier jusqu'à la fin des études secondaires.

Le système scolaire et ses ordres d'enseignement

Le système scolaire du Québec comporte quatre ordres d'enseignement : préscolaire, secondaire, collégial et universitaire.

Du préscolaire au secondaire

Même si l'éducation préscolaire n'est pas obligatoire, on constate que 98 % des enfants de 4 et 5 ans y sont inscrits. Elle comprend la pré-maternelle et la maternelle, une année préparatoire à la première année du primaire.

Pour entrer au primaire, l'enfant doit avoir six ans avant le 1^{er} octobre de l'année en cours. Le primaire comprend six années d'études. Ensuite, les élèves poursuivent au secondaire. Cette étape, répartie sur 5 ans, conduit au diplôme d'études secondaires (DES). Ce diplôme obtenu permet de s'inscrire au cégep ou à l'Université.

Du cégep à l'Université

Dès le collège, l'étudiant peut fréquenter l'établissement de son choix, dans la langue de son choix. Il n'est plus tenu par la Loi 101 de poursuivre ses études en français. Il peut même, s'il le désire, opter pour un établissement en dehors de Montréal. Il est important de noter qu'il y a des cégeps dans toutes les grandes villes du Québec, à Québec ou au Saguenay par exemple.

Le collège d'enseignement général et professionnel (**cégep**) offre deux types de programmes : le programme pré-universitaire (sciences de la nature, sciences humaines, arts et lettres, etc.) d'une durée de deux ans et le programme d'études professionnelles conçu en fonction du marché du travail, d'une durée de trois ans. Ces programmes forment des étudiants qui s'orientent vers des domaines techniques (techniques biologiques, physiques, humaines, administratives et artistiques).

D'autres établissements offrent des cours spécialisés, comme les instituts et les conservatoires (musique, tourisme et hôtellerie, dessin de mode, etc.) Une fois ses études terminées, l'étudiant obtient un **diplôme d'études collégiales (DEC)**.

Le milieu universitaire de Montréal compte quatre établissements dont deux sont francophones (l'Université de Montréal et l'Université du Québec à Montréal) et deux sont anglophones (l'Université McGill et l'Université Concordia).

L'Université offre trois cycles d'enseignement. Le premier cycle mène au **baccalauréat** ou à un **certificat**. Le baccalauréat nécessite en général trois ans d'études ; le certificat, une seule année. Pour obtenir une recon-

naissance de deuxième cycle, il faut faire la **maîtrise** qui s'échelonne normalement sur deux ans. Le **doctorat** est le dernier cycle universitaire. Il requiert au minimum trois ans d'études.

L'éducation des adultes et la formation continue

Apprendre tout au long de la vie est reconnu au Québec non seulement comme un droit mais aussi comme une nécessité. L'éducation des adultes et la formation continue ont été créées pour répondre à deux besoins fondamentaux chez les personnes adultes.

L'éducation des adultes répond à des besoins de scolarisation. Elle a pour but d'augmenter la scolarité de base de tous les Québécois. Des cours d'alphabétisation sont dispensés aux personnes sous scolarisées n'ayant pas complété leurs études de niveau primaire. Aussi, des cours de formation générale et de formation professionnelle sont offerts aux personnes de niveau secondaire. Voilà pourquoi, dès l'âge de 16 ans, tous les jeunes qui ne peuvent obtenir leur diplôme d'études secondaires (DES) avant l'âge de 18 ans sont dirigés vers l'éducation des adultes.

C'est ce qui explique la raison de votre transfert en classe adulte. Vous êtes arrivés au Québec à l'âge de 15, 16 ou 17 ans et, après une ou deux années de classe d'accueil, il vous est impossible de terminer la cinquième secondaire avant l'âge de 18 ans.

La formation continue est davantage liée à l'emploi, à la vie quotidienne et à la vie en société. Des programmes variés sont offerts aux travailleurs ou aux chômeurs qui désirent un changement de carrière ou qui voudraient poursuivre leurs études ou perfectionner leurs connaissances.

Le système scolaire d'ici permet à tous d'acquérir les connaissances et les habiletés nécessaires pour participer pleinement à la vie québécoise. Profitez bien des cours que vous suivez en ce moment. Déjà vous avez amélioré votre aisance à communiquer dans les activités orales et écrites. D'ici quelque temps, vous serez invités à poursuivre vos études au secteur adulte. Votre intégration à la société québécoise se fait en grande partie par le biais de l'éducation scolaire.

* Enseignante au Centre Champagnat, commission scolaire de Montréal.